la cgt RENAULT CLÉON

RENAULT Sud sudrenault.org

Lundi 16 octobre 2023
AU CE à partir de 12h00

Débat/Conférence : avec Inès Meftah
Avocate maitre de conférence en droit du travail

Cotation des emplois et nouvelle Convention Collective
Quelles conséquences chez Renault & Ampere ?
Découpe du groupe, changement de statut juridique de Cléon, quelles conséquences pour les salarié(e)s ?

Venez nombreuses et nombreux !

La nouvelle Convention Collective de la métallurgie va s'appliquer à partir du 1er janvier2024.

Chez Renault (et dans la future entreprise Ampere), on en sait enfin plus sur ce que la direction prépare au sujet de la classification des emplois.

Pour rappel, la nouvelle convention prévoit une bascule d'un système de classification basé sur les diplômes, l'ancienneté et l'expérience à un système basé uniquement sur la cotation de l'emploi occupé.

Cette cotation est à la main de l'employeur et elle transforme l'évolution toujours ascendante de la classification dans l'ancien système en une évolution qui peut monter et descendre en fonction des emplois que l'on sera amené à exercer au cours de notre carrière !

Ces deux éléments suffisent à expliquer notre opposition à un tel système de classification qui donne plus de pouvoir à l'employeur pour individualiser les salariés, bloquer les salaires et exercer des pressions voire des discriminations.

Il n'en reste pas moins que l'avancement de la cotation des emplois chez Renault nous amène à nous poser beaucoup de questions importantes :

- Qui cote les emplois : les RH, les hiérarchiques de terrain, les directeurs ?
- Quand est-ce que la cotation de mon emploi va m'être donnée ?
- Est-ce que je vais pouvoir m'y opposer si je ne suis pas d'accord ? Comment ?
- Que se passe-t-il quand je change d'emploi : mon salaire peut-il baisser si le nouvel emploi est moins bien coté ou évoluer s'il est mieux coté ? ...

Il est urgent que le maximum de salariés se penche sur ces questions qui auront des conséquences importantes sur leur évolution de carrière et leur salaire dans les années à venir.

Venez pour vous informer, poser vos questions à Inès Meftah, **spécialiste en droit du travail, et discuter des actions collectives possibles.**

Pour suivre cette réunion en TEAMS :